

## Décision de non opposition à une **DECLARATION PREALABLE**

DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DOSSIER : DP 064 086 20B0015		AYHERRE
Demande déposée le 23/04/2020	0 et affichée le 23/04	/2020 Complétée le : 26/05/2020
Par : Demeurant à :	Madame MENAHEM Mélanie 6 Allée de Guichon 64600 ANGLET	
Pour: Destination: Sur un terrain sis:	Remplacement de la toiture à l'identique Habitation 1120 Zabaltzako bidea Uhaldia	
Références cadastrales : Superficie du terrain (m²) :	F 0553	o didea Unaidia
Surface Plancher créée (m²):	0	

## LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée.

Vu la demande de pièces manquantes en date du 14/05/2020,

Vu le dépôt des pièces demandées en date du 26/05/2020,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment les dispositions des articles 4 ainsi que 11 a et le 11 b du 2°,

Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période, modifiée par l'ordonnance n° 2020-427 du 15 avril 2020 puis par l'ordonnance n°2020-539 du 07 mai 2020, relative à la prorogation des délais et modifiant ceux initialement définis dans l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, en particulier ses articles 6, 7 et 12 ter,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en date du 22/02/2020,

Vu le règlement de la zone A du document d'urbanisme,

## ARRETE

Article 1: Il n'est pas fait opposition au projet décrit dans la déclaration préalable susvisée.

Article 2 : Lors de l'exécution des travaux, le pétitionnaire devra respecter les indications portées sur sa demande en ce qui concerne les matériaux et leurs couleurs.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-1 et L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Reçu notification du puisent arrête le 15/06/2020 h. hual

Le Maire

AYHERRE, le 09/06/2020